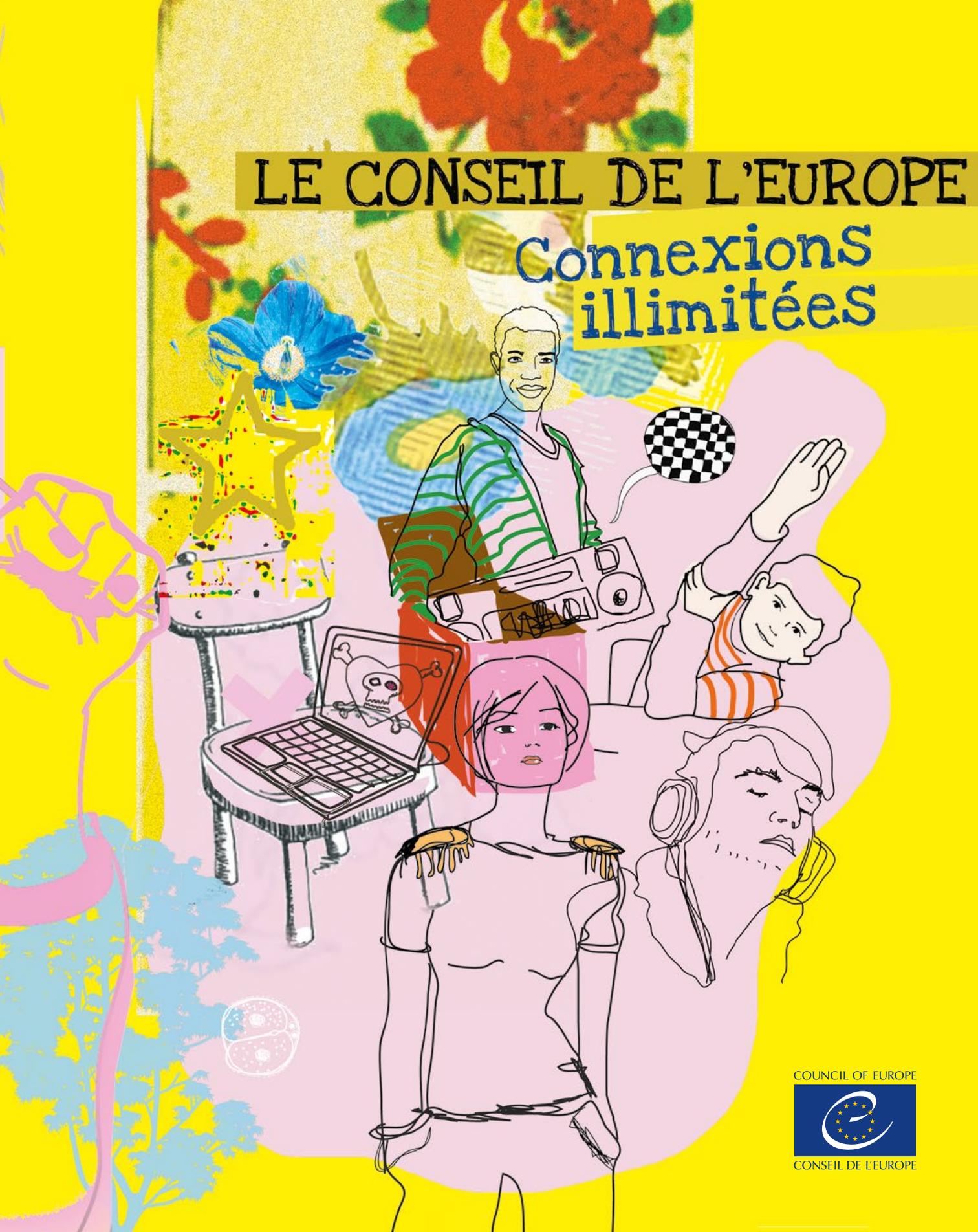


LE CONSEIL DE L'EUROPE

Connexions illimitées



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Visualisez la carte des Etats membres : www.coe.int/47countries1europe

www.coe.int

www.book.coe.int

LA GRANDE EUROPE

de l'Islande à l'Azerbaïdjan,

La Grande Europe, qu'est-ce que c'est ?

Un vaste territoire, qui s'étend de l'Islande au nord-ouest, à l'Azerbaïdjan au sud-est. Le Conseil de l'Europe représente ainsi l'espace de la Grande Europe.

47 pays membres

Fondé le 5 mai 1949 par 10 États (la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni) rejoints par la Grèce et la Turquie en août 1949, le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 États membres avec les adhésions de :

- l'Allemagne et l'Islande (1950),
- l'Autriche (1956),
- Chypre (1961),
- la Suisse (1963),
- Malte (1965),
- le Portugal (1976),
- l'Espagne (1977),
- le Liechtenstein (1978),
- Saint-Marin (1988),
- la Finlande (1989),
- la Hongrie (1990),
- la Pologne (1991),
- la Bulgarie (1992),
- l'Estonie, la Lituanie, la Slovénie, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie (1993),
- l'Andorre (1994),
- la Lettonie, l'Albanie, Moldova, l'«ex-République yougoslave de Macédoine», l'Ukraine (1995),
- la Fédération de Russie, la Croatie (1996),
- la Géorgie (1999),
- l'Arménie, l'Azerbaïdjan (2001),
- la Bosnie-Herzégovine (2002),
- la Serbie (2003),
- Monaco (2004),
- le Monténégro (2007).

Ne pas confondre le **Conseil de l'Europe** avec l'**Union européenne**, l'institution qui rassemble 28 pays membres.

Le Conseil de l'Europe porte sa voix au-delà du continent. 5 autres pays disposent du statut d'observateur auprès de l'Organisation : le Saint-Siège, les États-Unis, le Canada, le Japon et le Mexique.

Deux langues officielles

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Conseil de l'Europe. L'allemand, l'italien et le russe sont utilisés comme langues de travail.

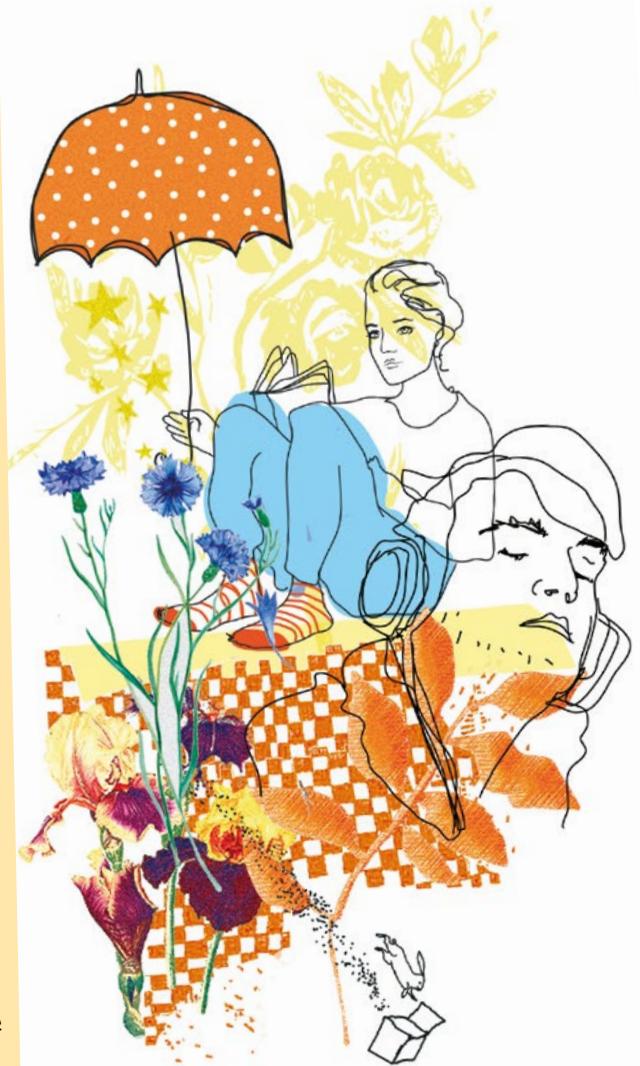
Un moteur de recherche d'idées et d'actions

Le projet politique de l'Europe a pris corps au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il visait à apporter la paix et la prospérité à ce continent trop longtemps déchiré par les guerres et les atrocités.

La création du Conseil de l'Europe, en 1949, est bien la première pierre apportée à l'édifice de la construction européenne. Cette Organisation est véritablement la plus ancienne des institutions intergouvernementales en Europe.

Le Conseil de l'Europe est à l'image d'un grand réseau de valeurs partagées : valeurs de paix, de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit. Il joue un rôle de conseiller auprès de ses 47 États membres sur tous les grands thèmes d'actualité, offrant un forum pour le débat et les échanges d'idées. L'Organisation de Strasbourg s'attaque en outre aux différents fléaux qui peuvent menacer nos sociétés, fixant ainsi la norme pour les droits et les libertés dans l'immense « toile » que constitue l'espace de la Grande Europe.

Depuis plus de 60 ans, le Conseil de l'Europe agit comme un authentique moteur de recherche d'idées et d'actions pour le continent !



FORUMS DE DISCUSSION

Le Conseil de l'Europe apporte des réponses aux grandes questions d'actualité. Pour cela, 4 grands forums se rassemblent périodiquement pour en débattre :

- **Le Comité des Ministres** est composé des 47 ministres des Affaires étrangères ou de leurs représentants permanents. C'est l'instance de décision représentant directement les gouvernements des États, qui fixe le budget de l'Organisation et le programme d'activités.
- **L'Assemblée parlementaire** regroupe des représentants des parlements nationaux pour s'exprimer au nom de tous les Européens qui les ont élus. L'Assemblée discute des sujets de son choix puis adresse des recommandations au Comité des Ministres afin que celui-ci répercute les actions proposées dans chaque pays membre du Conseil de l'Europe.
- **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** est une assemblée de représentants élus dans leur pays au niveau des régions et des municipalités, au plus près du citoyen.
- **La Conférence des ONG** est un lien vital entre les responsables politiques et les citoyens, et fait entendre la voix de la société.



GRÂCE À CES
4 FORUMS,
le Conseil
de l'Europe
ÉLÈVE LA VOIX
DES CITOYENS,
DES RÉGIONS
ET DES PAYS.



www.coe.int/cm

www.assembly.coe.int

www.coe.int/Congress

www.coe.int/ngo

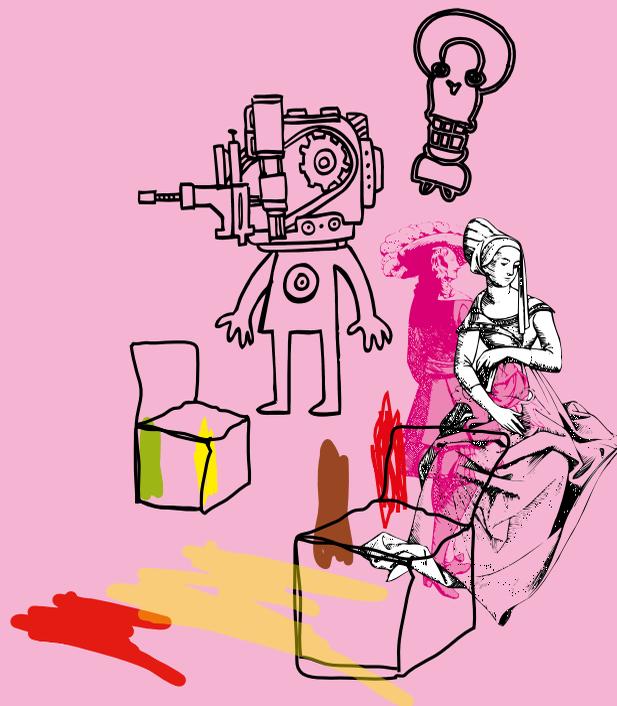


3

Foire aux questions

Le Conseil de l'Europe traite de nombreux sujets dans ses assemblées. En voici des exemples récents :

- ⊙ la violence à l'encontre des femmes
- ⊙ le respect de la démocratie
- ⊙ la corruption judiciaire
- ⊙ la liberté de religion
- ⊙ les conséquences de la crise financière
- ⊙ les médias sur internet et les mineurs
- ⊙ les défis du changement climatique
- ⊙ l'eau comme enjeu stratégique
- ⊙ la lutte contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme
- ⊙ les conflits régionaux
- ⊙ les énergies renouvelables et l'environnement



Du débat à l'action

- ⊙ **discussion**
dans les forums du Conseil de l'Europe
- ⊙ **délibération**
adoption de traités, conventions, textes adoptés
- ⊙ **recommandation**
de mesures à prendre dans chaque pays

Valeur essentielle pour le Conseil de l'Europe, **la démocratie** est une forme de gouvernement d'un pays dans lequel ce sont les citoyens qui décident à travers leur vote et leur participation. Le Conseil de l'Europe effectue des missions régulières dans ses pays membres pour s'assurer que la démocratie est bien respectée ou que des progrès sont réalisés dans ce sens.



DROITS ET LIBERTÉS pour tous

Chaque être humain – homme, femme, enfant – a des droits fondamentaux qui définissent son identité en tant qu'être humain. Depuis plus de 60 ans, le Conseil de l'Europe en fournit les principaux outils de protection.

Un outil de navigation pour plus de libertés

La Convention européenne des droits de l'homme est un instrument, un texte créé par le Conseil de l'Europe, qui :

- **protège** le droit à la liberté de penser, de s'exprimer, le droit à la vie, à la sécurité, le droit de posséder des biens, le droit de voter ;
- **interdit** la torture, les traitements inhumains, la peine de mort, l'esclavage, et l'exclusion collective d'étrangers.

Les États membres du Conseil de l'Europe ont tous signé la Convention. Ils s'engagent ainsi à faire respecter les droits fondamentaux de l'homme sur leur territoire.

« Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit. »

René Cassin

Côté Cour

Tout citoyen a le droit de s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme s'il considère qu'un de ses droits fondamentaux a été violé. Après avoir épuisé tous les recours dans son pays, il formule alors une requête auprès de la Cour. La Cour délibère et oblige l'État en question à se conformer à son jugement (son arrêt). Tous les arrêts de la Cour s'appuient sur la Convention européenne des droits de l'homme. Les audiences de la Cour ont lieu au Palais des droits de l'homme, à Strasbourg.

La plupart des arrêts rendus par la Cour ont trait au droit à un jugement équitable et à la durée de la procédure judiciaire, mais la Cour s'est également prononcée sur de nombreux sujets de société tels que l'avortement, l'euthanasie, les fouilles corporelles, l'esclavage domestique, l'adoption par des homosexuels, le port de signes religieux dans les écoles, la protection des sources journalistiques, et même des questions touchant à l'environnement.



www.human-rights-convention.org

www.echr.coe.int

www.coe.int/socialcharter

www.coe.int/commissioner

www.cpt.coe.int



5

La Charte sociale européenne est l'outil du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques. Ce traité prévoit notamment des droits en matière de logement, santé, éducation, emploi, protection sociale, circulation des personnes, non-discrimination.

Une Grande Europe sans peine de mort

Le Conseil de l'Europe a réussi à imposer l'abolition de la peine capitale dans tous ses États membres.

« **Article 1** – La peine de mort est abolie. Nul ne peut être condamné à une telle peine ni exécuté. » (Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme).

Le Commissaire aux droits de l'homme enquête

Instance indépendante, le Commissaire examine la situation des droits de l'homme en Europe, pays par pays, afin de veiller au respect des instruments du Conseil de l'Europe.

Quelques pistes d'enquêtes récentes

- Les délinquants en prison de plus en plus jeunes ?
- Les droits des personnes handicapées, toujours bien respectés ?
- Les enfants roms et leur droit d'aller à l'école
- La police et le fichage des données
- Le droit à la vie (santé, eau, hébergement) menacé par les changements climatiques ?
- Les minorités et les contrôles fréquents par la police
- Les mesures antiterroristes, respectueuses des droits de l'homme ?

Bien-être en société

L'être humain a des droits individuels, mais aussi des droits qui régissent ses relations avec les autres : en société, au travail, lorsqu'il arrive d'un autre pays, lorsqu'il se retire de la vie active...

La cohésion sociale intervient quand une société assure le bien-être de tous ses membres : femmes, hommes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, étrangers, travailleurs, retraités, et sans-emploi.

Visites de sites... peu ordinaires

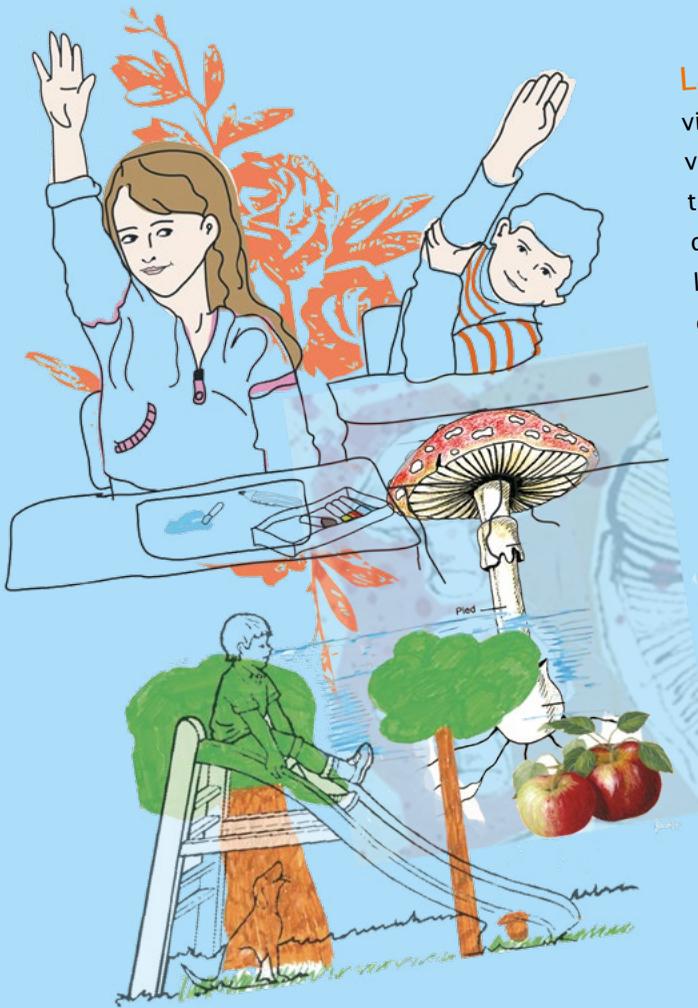
Les droits de l'homme ne s'arrêtent pas aux portes des prisons ou d'autres lieux de détention.

Le **Comité antitorture du Conseil de l'Europe** (CPT), composé de médecins et de juristes, visite des prisons, des commissariats de police, des hôpitaux psychiatriques dans toute l'Europe. Il vérifie les conditions de vie, d'hébergement, d'hygiène et de santé dans ces lieux, et adresse ses commentaires aux États pour qu'ils tiennent compte de ses recommandations.



LA VOIX de l'enfant

Le Conseil de l'Europe milite pour que la voix de l'enfant résonne lorsque sont prises des décisions qui les concernent : à la maison, à l'école, au village, dans le quartier, au tribunal...



La violence envers un enfant est une violation des droits de l'homme. Elle peut être visible : lorsque les enfants sont obligés de travailler, sont exploités, ou lorsqu'ils vivent dans la rue. Elle existe aussi à l'école : les violences entre élèves, les agressions envers des professeurs, le racket, les vols, les insultes, le vandalisme dans les locaux scolaires. Souvent, la violence est secrète et s'exerce dans des lieux où l'enfant devrait être protégé, en famille ou dans les institutions de placement. Lorsque la violence est psychologique, ses traces sont moins perceptibles mais tout aussi néfastes. La violence peut aussi être indirecte, par exemple dans certains jeux vidéo, ou dans des pratiques commerciales trop agressives.



www.coe.int/children

www.coe.int/childprotection

www.coe.int/corporalpunishment



« **Levez la main contre la fessée** », campagne du Conseil de l'Europe pour promouvoir une éducation des enfants sans violence. Une « petite » tape, une gifle, « pincer », « secouer », ou « tirer les oreilles » sont déjà des atteintes aux droits de l'enfant, que dire alors des dommages graves, physiques et mentaux ! Les châtiments corporels – ou punitions physiques – sont interdits à l'école en Europe, alors pourquoi pas à la maison ?

Tolérance 0 à l'égard des violences faites aux enfants

En 2007, le Conseil de l'Europe a adopté la **Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**, le premier texte juridique international à définir les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants comme des infractions pénales, y compris les sévices commis à la maison ou au sein de la famille.

On estime qu'aujourd'hui en Europe, 1 enfant ou 1 jeune adulte sur 10 au moins est victime d'abus sexuel. Les victimes peuvent être affectées par ces épreuves pour le reste de leur vie. Les abus à caractère sexuel sur les enfants peuvent prendre de nombreuses formes : l'inceste (une relation sexuelle avec un parent proche), la pornographie, la prostitution, la pédophilie organisée, l'agression, la traite. Ils peuvent être commis partout : dans les médias, sur internet, mais on constate qu'ils sont majoritairement commis au sein de la famille, par l'entourage proche.





EX AEQUO

Sur un terrain de sport, ex aequo signifie égalité. Entre les hommes et les femmes ou entre les filles et les garçons, l'égalité doit être un but commun.

Dans les textes officiels, les femmes et les hommes sont égaux en droit, mais dans la vie de tous les jours, trop de femmes et de jeunes filles sont encore les premières victimes de l'exploitation, de la violence à la maison, du chômage, du viol, de la discrimination.



L'égalité ne s'oppose pas à la différence.

Dans son combat pour l'égalité des sexes, le Conseil de l'Europe rappelle que derrière le mot « égalité », il y a :

la visibilité : hommes et femmes doivent pouvoir accéder aux mêmes emplois et aux mêmes carrières professionnelles. Les filles et les garçons devraient accéder aux mêmes parcours scolaires, afin d'être égaux dans le choix de leur future carrière.

l'autonomie : hommes et femmes doivent avoir le même degré de liberté ; ils ne doivent pas dépendre l'un de l'autre, ni se maltraiter ou être violent verbalement ou physiquement l'un envers l'autre.

la reconnaissance : à travail égal, les hommes et les femmes doivent recevoir le même salaire.

la participation : hommes et femmes doivent participer de la même façon à la vie politique et publique, aussi bien que dans le cadre privé et familial.

Les différences de sexe n'induisent pas des différences de droits.





LA BIOÉTHIQUE, un pare-feu pour la science

La science, la médecine et la technologie ne cessent de progresser, parfois au détriment de l'être humain. Le Conseil de l'Europe a développé un ensemble de règles morales et de réflexions censées accompagner le progrès des sciences médicales. C'est la bioéthique, le point de rencontre entre la médecine et les droits de l'homme.

ADN : molécule contenant toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un être vivant. Les développements rapides de la recherche et des nouvelles technologies, comme les « puces à ADN », conduisent le Conseil de l'Europe à réfléchir autour des questions éthiques et juridiques posées par les applications de la génétique.

Euthanasie : (du grec *eu*=bien et *thanatos*=mort) : littéralement mort douce, sans souffrance. Désigne l'utilisation de procédés destinés à anticiper ou provoquer la mort et abréger les souffrances extrêmes d'un malade incurable.

L'euthanasie soulève bien des questions et des polémiques dans la société et au sein du Conseil de l'Europe : est-elle un crime ou un acte ultime de soins ? Peut-on aider à mourir ?

Embryon : premier stade du développement de l'œuf (dans le règne animal) ou de la graine (dans le règne végétal). Chez l'homme, à partir de la huitième semaine, on parle de fœtus. À quel moment l'embryon devient-il une personne humaine, quand doit-il être protégé ?

Autant de questions très controversées dont les réponses diffèrent selon les pays, les religions ou les philosophies.

Le Conseil de l'Europe interdit dans sa Convention sur la bioéthique d'utiliser les techniques d'assistance médicale à la procréation en vue de sélectionner le sexe du futur enfant, ainsi que la constitution d'embryons humains pour des recherches.

Clonage : reproduction à l'identique d'une cellule, d'un gène ou d'un individu à partir de son ADN. Le Conseil de l'Europe interdit le clonage d'êtres humains.

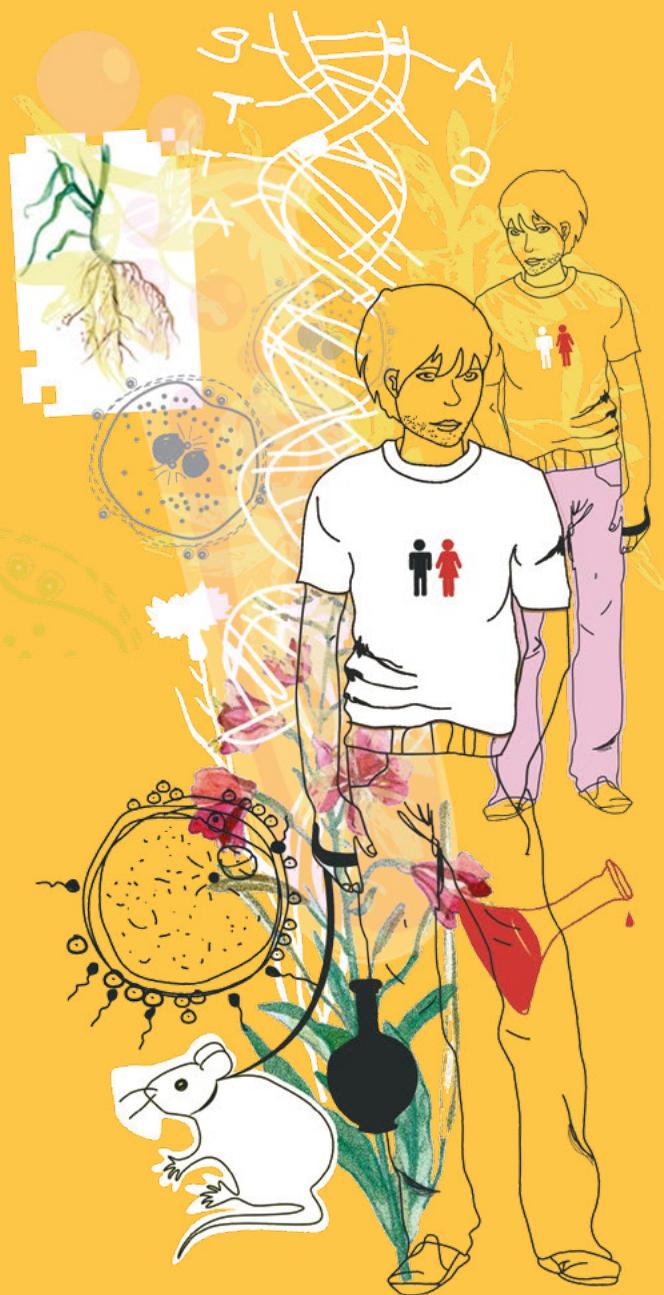
« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme . »
François Rabelais, 1532



Génome humain : contraction de gène et de chromosome, il désigne l'ensemble du matériel génétique que l'on peut retrouver chez l'homme. La recherche en génétique humaine progresse à pas de géant et offre de nouvelles possibilités de guérison pour certaines maladies. Le Conseil de l'Europe veille à ce que les recherches ou les tests génétiques ne soient pas utilisés à d'autres fins que médicales.

Transplantation d'organes : prélèvement d'un organe ou de tissus sur une personne et greffe de cet organe ou de ces tissus sur une autre personne. Le Conseil de l'Europe met l'accent en particulier sur le principe de la non-commercialisation et du don volontaire de substances d'origine humaine pour empêcher le trafic d'organes.

Xénotransplantation : transplantation d'organes ou de tissus d'origine animale sur un être humain. Le Conseil de l'Europe énonce les nombreuses précautions à prendre avec cette technique, mettant en garde en particulier contre les risques de transmission, au receveur et à ses proches, de virus présents chez l'animal source.





À vos blogs !

Ian, 15 ans, publie des articles sur un blog qu'il partage avec quelques amis. Il souhaite en écrire un sur la liberté d'expression en Europe et s'arrange pour décrocher une interview avec un représentant du Conseil de l'Europe, pour tenter d'en savoir plus...

Ian : En quoi consiste, pour vous, la liberté d'expression ?

La liberté d'expression fait partie intégrante de la démocratie. Comme le dit l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « toute personne a droit à la liberté d'expression ».

Ian : Pouvez-vous me citer un exemple ?

Lorsque des jeunes s'attirent des ennuis pour avoir exprimé sur le web des opinions différentes et critiques à l'égard des activités de leur gouvernement, c'est une atteinte à leur liberté d'expression.

Ian : Qu'en est-il des médias ?

Les médias doivent être indépendants et libres d'exprimer tout l'éventail des opinions publiques de leur pays.

Ian : Que se passe-t-il quand tous les médias appartiennent aux mêmes personnes ?

La concentration des médias entre les mains de quelques-uns constitue un danger pour la liberté d'expression. Lorsque les médias sont accaparés par un petit nombre de groupes multimédias très puissants, la diversité des sources s'en trouve menacée.



Ian : La Cour européenne des droits de l'homme joue-t-elle un rôle dans la protection de la liberté d'expression ?

La Cour joue un rôle essentiel partout où la liberté d'expression est mise en cause. Au cours des trente dernières années, elle a rendu de nombreuses décisions protégeant ce droit fondamental.

Ian : La liberté d'expression connaît-elle des limites ?

Oui, certaines limites doivent être posées. Il faut notamment combattre les discours racistes et xénophobes, tout comme il ne faut pas porter atteinte à la présomption d'innocence d'une personne dans un reportage. La liberté des médias n'est pas non plus synonyme de droit d'ingérence dans la vie privée d'autrui ni de droit de diffusion des informations diffamatoires gratuites et sans fondement.

Ian : Existe-t-il des circonstances dans lesquelles la liberté d'expression est particulièrement menacée ?

Dans une démocratie, la liberté d'expression et d'information est essentielle à tout moment, mais elle devient d'autant plus importante en temps de crise, en période de guerre ou en cas de menace terroriste. Les gouvernements ne doivent pas profiter de ces situations, sous prétexte de garantir la sécurité des personnes, pour limiter la libre circulation des professionnels des médias ou l'accès à l'information. Les journalistes doivent également pouvoir conserver leur droit de ne pas révéler leurs sources.



www.twitter.com/councilofeurope

www.facebook.com/pages/council-of-europe/42276542714

www.youtube.com/user/councilofeurope

www.coe.int/files/media-freedom/fr



Ian : Et lorsqu'il faut combattre le terrorisme ?

La libre circulation des informations et des idées est l'un des moyens les plus efficaces pour promouvoir la compréhension et la tolérance, et donc pour prévenir et combattre le terrorisme.

Ian : Arrive-t-il en Europe que des journalistes soient menacés ?

Il arrive dans certains cas que des journalistes soient harcelés par la police, emprisonnés sans motif et parfois même assassinés, simplement pour avoir exercé leur métier.

Le Conseil de l'Europe réagit chaque fois que cela se produit.

Ian : Que fait le Conseil de l'Europe pour la télédiffusion ?

Depuis plus de quinze ans déjà, le Conseil de l'Europe s'intéresse à la libre circulation des programmes de télévision entre les États membres, à la liberté de réception des programmes, à la responsabilité des diffuseurs, au contenu de la programmation, à la publicité.

Tous ces sujets sont traités dans le cadre de **la Convention européenne sur la télévision transfrontière**, un texte qui s'adapte aux dernières évolutions.

Ian : Quelle influence exerce internet sur la liberté d'expression selon vous ?

Internet a donné un nouvel élan à la liberté d'expression et d'information. Pour le Conseil de l'Europe, l'accès à l'information sur internet ne doit être ni contrôlé ni restreint mais s'autoréguler, et l'anonymat des utilisateurs doit être préservé. Mais certaines mesures doivent être prises, en particulier pour protéger les enfants.

CHEVAUX de Troie

Racisme, exploitation, corruption, terrorisme, blanchiment d'argent, cybercriminalité, drogues... autant de fléaux qui sévissent dans nos sociétés et qui ne doivent pas échapper à la vigilance du Conseil de l'Europe. L'Organisation de Strasbourg propose un certain nombre de mesures destinées à les combattre.



... le racisme

Le racisme et l'intolérance à l'égard de certains groupes ou minorités tendent à se propager dans la société européenne. Depuis sa création, le Conseil de l'Europe ne cesse d'agir contre ces phénomènes. La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)** combat toutes les formes de violences, de discriminations, et les préjugés liés à la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité et l'origine nationale ou ethnique.



www.coe.int/ecri

www.coe.int/greco

www.coe.int/trafficking

www.coe.int/moneyval

www.coe.int/files/terrorism/fr

www.coe.int/pompidou



15

... la corruption

La corruption, c'est quand un agent public, un policier, un juge, un élu, un médecin ou un arbitre sportif profite de sa fonction pour s'enrichir. Le montant des transactions liées à la corruption serait de l'ordre de centaines de milliards d'euros chaque année. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe, à travers son **Groupe d'États contre la corruption (Greco)**, aide les États à réformer leurs institutions et leurs pratiques afin de lutter contre ce fléau.

... l'exploitation et le trafic d'êtres humains

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont chaque année victimes en Europe d'une forme ou d'une autre d'exploitation.

Le Conseil de l'Europe, à travers sa **Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains**, entend protéger les victimes, affirmer leurs droits et poursuivre les auteurs de tels actes.

... le blanchiment d'argent

Lorsqu'un trafiquant de drogues dissimule ses gains illégaux en les réinvestissant dans des activités légales, on dit qu'il « blanchit » son argent sale. Cette pratique favorise toutes les formes de criminalité, y compris le trafic de drogues, le trafic d'armes, la prostitution et la corruption.

Le Conseil de l'Europe lutte contre le blanchiment d'argent grâce à la convention qui traite de ces questions.

... le terrorisme

Pas un jour ne passe sans que de nouvelles victimes quelque part dans le monde meurent dans un attentat terroriste. Après les attentats successifs perpétrés à New York, Washington, Istanbul, Madrid et Londres, le Conseil de l'Europe a intensifié ses efforts pour inciter les gouvernements à poursuivre les réseaux terroristes en justice, mais aussi à rechercher les facteurs sociaux qui poussent certaines personnes à de tels actes extrémistes.

Véritable menace pour les droits de l'homme et la démocratie, la propagande diffusée par les réseaux terroristes via internet constitue un autre grand défi à relever.

... les drogues

La consommation de drogues est non seulement révélatrice d'un mal-être individuel mais aussi d'un mal-être sociétal. La drogue crée une dépendance chez l'individu qui en consomme. Enfants et parents doivent pouvoir en parler ouvertement et le dialogue doit exister tant au niveau national qu'au niveau international.

Le Groupe Pompidou, qui rassemble 35 États membres du Conseil de l'Europe (ainsi que la Commission européenne), encourage le débat entre professionnels, politiques et experts sur le terrain, et soutient les pays dans leur combat contre le trafic de drogues.



CYBERcriminalité

Plus d'un milliard d'utilisateurs dans le monde...

Si internet a un impact énorme sur la société, il en est malheureusement de même pour la criminalité par internet – ou cybercriminalité. Le Conseil de l'Europe est la première organisation à avoir rédigé une Convention sur la cybercriminalité au niveau international. Les cybercriminels ne connaissent pas de frontières et peuvent opérer à partir de n'importe quel pays !



www.coe.int/cybercrime

www.coe.int/internet-literacy/fr

www.wildwebwoods.org



17

Quels cybercrimes ?

- les malwares ou codes et programmes malveillants, qui peuvent être des virus, des vers, des chevaux de Troie, des logiciels espions, des bots ou des botnets
- les entreprises criminelles qui utilisent des outils comme les botnets, sortes de programmes robots
- le spam, publicité envoyée massivement aux internautes, qui constitue non seulement une nuisance mais qui est aussi vecteur de logiciels malveillants
- la pornographie pédophile et la progression de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sur internet
- la diffusion de tracts haineux et fanatiques au moyen de sites web ou de spams
- le terrorisme sur internet (attaques contre des infrastructures névralgiques, recrutement, financement, propagande)
- le piratage, le vol d'identité, la fraude ou le blanchiment d'argent, dans le but de réaliser des profits illicites
- la criminalité économique par des attaques visant spécifiquement certains utilisateurs, groupes, organisations ou industries
- la criminalité liée au développement du commerce électronique, des sites communautaires et du « cloud computing » (l'informatique « dans les nuages », ou l'utilisation de mémoires et de système de calcul en réseau).

L'utilisation d'internet devrait être encouragée, tant qu'elle a lieu en toute sécurité.

Le Conseil de l'Europe s'emploie à réduire le risque pour les jeunes de se retrouver sur des sites web inappropriés ou d'entrer en contact avec des personnes mal intentionnées.

Trois « W » comme **Wild Web Woods** : jeu mis en ligne par le Conseil de l'Europe pour permettre aux jeunes d'apprendre les règles basiques de sécurité et bien naviguer sur internet.





UN GRAND OUI à la diversité

La philosophie qui résume le mieux le projet européen est bien celle-ci. L'identité de notre continent n'est autre que le produit de la diversité : diversité des personnes, des origines, des histoires et des cultures, additionnées les unes aux autres pour former un tout qu'on appelle Europe !

Plus de 200 langues sont parlées en Europe. Elles incluent les langues officielles de chaque État membre, mais aussi une multitude de langues régionales et minoritaires. Ces langues n'ont pas toujours de forme écrite et risquent donc de disparaître. Chaque langue qui s'éteint entraîne avec elle la disparition d'une culture, d'une tradition, d'un patrimoine.

Pour sauvegarder cette richesse linguistique, le Conseil de l'Europe a élaboré une **charte**, signée par 24 États, qui encourage les pays à **faciliter la pratique des langues régionales et minoritaires** dans la vie publique, à l'école, dans les cours de justice ou dans les médias.





www.coe.int/minlang

www.dosta.org

www.coe.int/holocauste

www.coe.int/youthcentres

www.youth-partnership.net



19

Majorité - Minorités

En Europe, comme sur les autres continents, les populations se déplacent, s'installent hors de leur pays d'origine pour travailler, pour réunir la famille ou pour fuir des conditions de vie difficiles dans le pays d'origine.

Ainsi les populations des pays européens sont constituées des personnes originaires du pays (les majorités) et des populations en provenance d'autres pays (les minorités).

Le Conseil de l'Europe incite ses États membres à développer des politiques respectueuses des droits des minorités, des réfugiés et des personnes déplacées ; il cherche également à s'assurer que tous les pays ont la meilleure gestion possible des flux migratoires et que les migrants sont intégrés avec succès dans les différents pays.

Roms et Gens du voyage

8 à 10 millions de Roms ou Gens du Voyage sont répartis dans la quasi-totalité des États membres du Conseil de l'Europe. Ces populations font souvent l'objet d'une incompréhension de la part des autres habitants. Le mot Rom provient du mot Dom qui signifie en langue romani « être humain ». Ainsi, pour que les populations roms profitent pleinement de tous leurs droits en tant qu'êtres humains, pour lutter contre l'intolérance ou l'antitsiganisme, le Conseil de l'Europe s'engage pour que ces populations roms ne soient plus exclues ou maltraitées.

Voyager, c'est aller de soi à soi en passant par les autres ». Comme le dit ce proverbe touareg, le voyage encourage la compréhension des cultures. En association avec l'Union internationale des chemins de fer, le Conseil de l'Europe aide des jeunes défavorisés à se mettre sur les rails pour participer à des rencontres internationales.

Raconter l'histoire

Il y a différentes manières de raconter l'histoire, alors comment doit-on l'enseigner ?

Dans chaque pays, les manuels d'histoire ont été chargés de contenus erronés et de fausses interprétations, particulièrement lorsqu'ils décrivaient des incidents impliquant les pays voisins.

Après la chute du mur de Berlin et la fin des deux blocs en Europe, le Conseil de l'Europe a encouragé ses États membres à fournir aux élèves une éducation historique débarrassée des clichés, plus en phase avec les questions liées à la culture et à la civilisation européennes, plus vivante.

Devoir de mémoire

Le Conseil de l'Europe a lancé en 2001 un projet pour « Enseigner la mémoire », destiné à aider les élèves à mieux appréhender les événements de l'histoire de l'Europe et du monde, en particulier la Shoah durant la seconde guerre mondiale, et tous les génocides et crimes contre l'humanité perpétrés au XXe siècle.

La jeunesse EST mobile

Le Conseil de l'Europe invite les jeunes à venir dialoguer sur des sujets comme l'éducation aux droits de l'homme et le dialogue entre les cultures. Les jeunes leaders des différents pays se retrouvent dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg (France) et de Budapest (Hongrie) pour des programmes de formation. Ils échangent leurs idées et leurs expériences pour mieux comprendre ce qu'est la diversité.



CULTURE

connexion Nature

Diversité culturelle et biodiversité sont étroitement connectées et devraient être célébrées dans toutes les sociétés.

Le Conseil de l'Europe considère la culture comme « **l'âme de la démocratie** » et développe des politiques culturelles pour :

- ① promouvoir les droits de l'homme
- ① faire participer les citoyens
- ① rassembler les individus
- ① dépasser les frontières par des projets communs
- ① affirmer la diversité des cultures et des identités
- ① partager le passé
- ① empêcher les conflits.

La **Convention culturelle européenne**, adoptée en 1954, est le support de la coopération européenne dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport.

Le programme des **Cités interculturelles** est une initiative coordonnée par le Conseil de l'Europe. Il incite les villes à utiliser leur multiculturalisme pour gérer positivement les conflits et la violence qui pourraient survenir en raison de la diversité de leurs communautés. Toutes les initiatives sont encouragées : ateliers de réflexion sur les cultures, festivals de musique du monde, médiateurs dans les hôpitaux, tournois de football...

En fond d'écran

Eurimages soutient les films européens qui reflètent au mieux la diversité du continent. Plus de 1 200 longs-métrages et documentaires ont ainsi bénéficié de ce fonds mis en place par le Conseil de l'Europe, et certains ont reçu des récompenses dans les plus prestigieux festivals.





www.coe.int/itineraires

www.coe.int/eurimages

www.coe.int/BernConvention

www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention



21

Marcher sur leurs traces

Nous pouvons retracer les activités de nos ancêtres grâce à leurs empreintes archéologiques.

Le programme **Itinéraires culturels** du Conseil de l'Europe met en scène ces témoignages à travers des visites guidées qui suivent les chemins empruntés par des générations de voyageurs à travers les siècles.

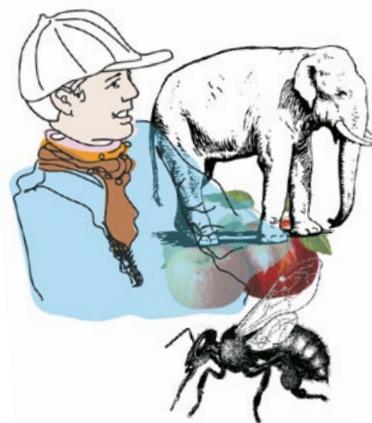
Le Conseil de l'Europe a élaboré 25 itinéraires dans de nombreux pays comme autant de célébrations de notre patrimoine culturel commun : les Routes de l'olivier, des Vikings, la Route de Don Quichotte, l'Itinéraire Mozart, et les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle...

Patrimoine en accès libre

Une fois par an, les musées, bâtiments historiques et autres sites culturels ouvrent leurs portes aux citoyens issus de 49 pays. Ce sont les **Journées européennes du patrimoine**, une initiative lancée par le Conseil de l'Europe en 1991.

Environnement bâti, vestiges archéologiques, biens mobiliers, paysage ou savoir-faire local, le patrimoine culturel constitue par nature un élément important de nos vies et de notre environnement. Depuis la rédaction de la **Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société**, le Conseil de l'Europe milite pour que le patrimoine permette le progrès humain, en préservant :

- ① une grande diversité culturelle et paysagère
- ① un dialogue entre les citoyens issus de différentes cultures, actifs ensemble pour faire vivre au quotidien leur patrimoine
- ① un épanouissement durable du patrimoine, pour que les générations futures puissent en bénéficier également.



Espaces/espèces protégé(e)s

La Grande Europe, c'est aussi le territoire de bien des formes de vie sauvage et de leur habitat naturel. Le Conseil de l'Europe a mis en place, voilà trente ans, la Convention de Berne qui vise à assurer la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages et vulnérables, des invertébrés jusqu'aux grands carnivores, y compris les espèces migratrices.

Biodiversité et changement climatique

Le Conseil de l'Europe se mobilise pour atténuer l'impact du changement climatique sur la diversité biologique en donnant des avis et des orientations aux États pour qu'ils adoptent des politiques environnementales adaptées.

Format paysage

Points de rencontre entre culture et nature, les paysages évoluent au fil du temps sous l'effet conjugué des forces naturelles et de l'activité humaine. Le Conseil de l'Europe fournit des pistes aux États pour faire en sorte que les paysages évoluent harmonieusement tout en reflétant la diversité européenne.

Le paysage, c'est aussi :

- notre environnement quotidien
- le monde urbain ou rural
- l'espace terrestre ou aquatique qui nous entoure



www.coe.int/sport

www.coe.int/files/doping

www.coe.in/EPAS



23

Temps mort

Au rugby, botter en touche est l'occasion pour les deux équipes de prendre une pause bien méritée. Dans l'Antiquité, on déclarait la trêve entre les cités grecques au moment des jeux Olympiques. Mais aujourd'hui, le sport est trop souvent prétexte au déclenchement de violences : insultes, menaces, violences physiques, attitudes et propos racistes et xénophobes.

Le Conseil de l'Europe combat activement la violence des spectateurs dans les stades, en particulier celle qui a cours durant des matchs de football.

Après le drame au stade du Heysel en 1985 où des dizaines de supporters ont perdu la vie sur les gradins ou ont été gravement blessés, le Conseil de l'Europe a adopté la même année **la Convention européenne sur la violence des spectateurs**, énonçant un ensemble de mesures que les États devront prendre pour empêcher ces débordements.



FENÊTRES ouvertes...

... sur le reste du monde

Le Centre Nord-Sud de Lisbonne (Portugal) diffuse les idées du Conseil de l'Europe au-delà de notre continent et aborde les thèmes liés à la solidarité et à la mondialisation. La jeunesse est placée au cœur de ses activités.

www.nscentre.org

... sur la scène internationale

Le Conseil de l'Europe coopère avec d'autres organisations dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

- **l'Union européenne (UE)** qui rassemble 27 États membres et a une longue tradition de coopération avec le Conseil de l'Europe. S'appuyant sur des valeurs communes, ces deux organisations bénéficient l'une comme l'autre de leur force et de leur expertise respectives.

www.europa.eu

- **l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** travaille sur des sujets comme la lutte contre le terrorisme, la protection des minorités nationales et la lutte contre la traite des êtres humains

www.osce.org

- **l'Organisation des Nations Unies (ONU)** travaille quant à elle en faveur de la promotion et la protection des droits de l'enfant, la lutte contre la violence envers les femmes ou la prévention de la torture.

www.un.org





www.coe.int/hymne

Écoute l'arrangement de l'hymne européen
en version hip-hop, enregistré en 2004.

Les symboles de la Grande Europe

12 étoiles d'or

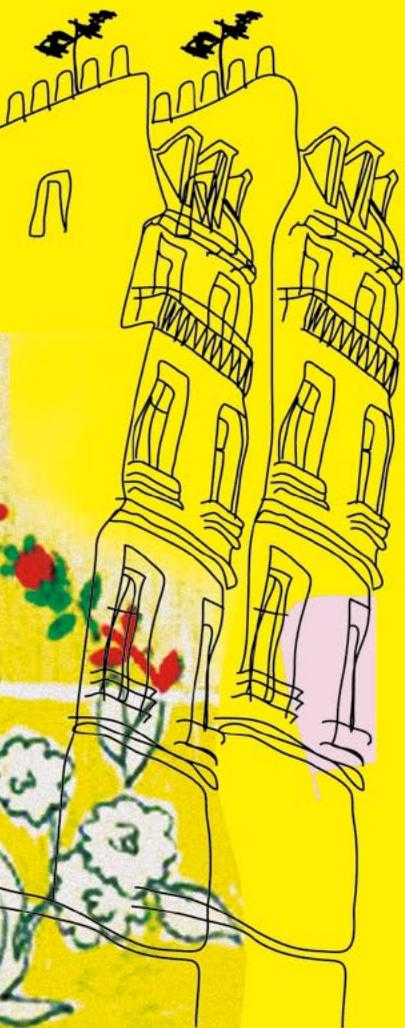
sur un fond bleu azur :
le drapeau européen a été adopté par le Conseil de l'Europe en 1955.
Les institutions de l'Union européenne utilisent quant à elles ce
drapeau depuis 1986. Le nombre « 12 » évoque la perfection, les
mois de l'année, les apôtres ou encore les mythologiques travaux
d'Hercule. Les étoiles forment un cercle en signe d'union.

L'hymne officiel européen est un extrait du prélude de « L'Ode à la
joie » de la 9^e *Symphonie* de Beethoven, d'après un arrangement de Herbert von
Karajan. Il a été choisi par le Conseil de l'Europe en 1972, puis, plus tard, par
l'Union européenne.

D'autres arrangements ont été enregistrés par la suite, notamment pour
orchestre symphonique, pour orgue, pour piano (classique et jazz), guitare rock,
violon jazz, techno et trance.



Le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg depuis 1949.
Le dénommé « Quartier de l'Europe » abrite également
d'autres institutions, comme le Parlement européen (UE).



www.coe.int

Conception et rédaction : Sophie Jeleff
Direction éditoriale et coordination graphique :
Division de l'Information Publique du Conseil de l'Europe
Mise en page : The Big Family
Illustrations : Frédérique Ligier-Cmolik

Réalisé par la Direction de la Communication
du Conseil de l'Europe : **juin 2013**

